

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur. Question orale de K. ADINE, Conseiller communal, relative à un concert à la salle "Java".

K. ADINE donne lecture du texte suivant :

K. ADINE geeft lezing van de volgende tekst:

À la lecture de l'article publié par la « DH », un concert a été organisé à la salle « Java » le 11 mai dernier.

Je me permets de vous poser quelques questions :

- Comment se fait-il que cette action ait été développée sans faire l'objet de discussions au sein du Conseil communal ?
- Une enveloppe non négligeable de 30.000 Euros a été négociée avec le groupe alors que notre Commune est déficitaire. Sur quel budget vous avez financé cette action promotionnelle ?
- Quel a été le montant total de la recette vu que les tickets ont été vendus aux prix de 25€ ?

L'artiste soutien la cause d'un peuple autoproclamé « état », mais n'est pas reconnu par l'ONU. Notre Commune n'a pas besoin d'être le théâtre de conflits importés. Le Collège était-il au courant de ces faits ? Toutes les précautions qu'impose la sécurité ont-elles été prises ?

Monsieur l'Echevin WILMART donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen WILMART geeft lezing van het volgend antwoord:

Le chanteur Manu Chao s'est produit en date du 11 mai dernier dans notre salle « Java ». Ce concert était organisé en collaboration avec l'ASBL « Escale du Nord », elle-même soutenue par l'Administration.

Comme le prévoit le règlement adopté par ce Conseil, l'ASBL « Escale du Nord » est exonérée de tous droits de redevance pour l'occupation de la salle « Java ».

En effet, cette ASBL a contribué au développement de cette salle en lui consacrant un budget important en matière de son et d'éclairage. Elle contribue également à l'essor culturel de la commune, et de la salle « Java » en particulier, en programmant tout au long de l'année des événements, en général gratuits. Le concert de Manu Chao s'inscrit donc dans cette logique.

La Commune n'a pas déboursé le moindre Euro pour l'organisation de ce concert. Aucune aide logistique n'a été apportée par l'administration à l'organisateur privé dans le cadre de cet événement.

Par ailleurs, comme pour tout événement d'envergure, ce dossier a été visé par la police « Zone-Midi » et notre fonctionnaire responsable de la Planification d'Urgence. Tous deux ont remis un avis positif à l'égard de ce concert, sans la moindre remarque quant à un risque sur la sécurité ou la tranquillité publique. Aucun incident n'a été constaté durant le concert.

La Commune peut être fière d'avoir accueilli un artiste de renommée internationale à la salle « Java ». Cet évènement fût une réussite totale au vu des nombreux commentaires positifs qui nous sont parvenus.

J'espère que d'autres événements de ce type pourront prochainement se dérouler au sein de notre salle communale.

K. ADINE est satisfait d'apprendre que le budget communal n'a pas été mis à contribution. En revanche, il souligne que les personnes bienveillantes ont attiré l'attention de la police qui a saisi deux drapeaux tendancieux avant l'entrée de la salle, pour donner suite à des informations qui lui ont été relayées.